



ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

En vue de l'obtention des diplômes
BAPAAT, BP JEPS, DEJEPS et DESJEPS
toutes spécialités et options

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement est destiné à des professionnels ayant acquis une expérience dans le domaine de l'animation socioculturelle, et qui souhaitent **valider tout ou partie d'un diplôme** par la constitution d'un dossier professionnel. Il a pour objectif d'accompagner le candidat :

- à **orienter sa demande** de validation d'acquis de l'expérience au vue de la formation visée,
- à **l'aider dans l'élaboration du dossier professionnel**,
- à **préparer la présentation du dossier professionnel** auprès du jury Jeunesse, Sports et Vie Associative.

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ❶ **Les candidats sont conviés à une première réunion d'information** dont l'objectif est d'expliquer les principes de la VAE, d'informer sur les diplômes et d'orienter la demande de chacun.
- ❷ **Des temps de travail sont ensuite consacrés** à présenter la méthodologie du dossier VAE, à réaliser un inventaire des expériences professionnelles et/ou bénévoles et à choisir les activités qui feront l'objet des descriptions écrites.
- ❸ Chaque candidat dispose d'un **accompagnement individualisé** pour approfondir la méthode de rédaction du dossier VAE et préparer l'entretien complémentaire auprès du jury Jeunesse, Sports et Vie Associative.

CONDITIONS D'ACCÈS

- **Retourner le dossier de candidature** à l'IFA, afin d'être invité à la première réunion d'information.
- **Faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'avis de recevabilité** auprès des services de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Vie Associative situés 6/8 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS
☎ 01 40 77 55 00

T. S.V.P. ⇨

COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les salariés, l'accompagnement peut être pris en charge dans le cadre de :

- Plan de Formation de l'entreprise, *demandez nous un devis*
- Droit Individuel à la Formation du salarié,
- Congé individuel de Formation (CIF)

Pour les demandeurs d'emploi, l'accompagnement peut être pris en charge par :

- Le Conseil Régional dans le cadre des « Chéquiers VAE », *700 euros*
- Les ASSEDIC,
- D'autres organismes tels que la CAF, les Missions locales,...

Pour les personnes ne pouvant bénéficier d'aucun de ces dispositifs de financement, l'accompagnement peut être pris en charge sous certaines conditions par les Services de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : *se renseigner auprès de l'IFA*

PROCHAINES PERIODES D'ACCOMPAGNEMENT

- Du 13 février 2012 au 13 août 2012
- Du 15 mai 2012 au 15 novembre 2012
- Du 16 octobre 2012 au 16 avril 2013

Pour plus d'information, veuillez nous contacter :

INSTITUT DE FORMATION A L'ANIMATION
168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS
Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88
Email : institut.formation.animation@wanadoo.fr
Site : www.formation-animation-ifa.fr

IFA Animation